



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D2022_12_101

Date de convocation du conseil : 9 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, M. HERBRETEAU Bernard, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 24

Absents excusés :

Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane
Mme CHASTEL Ita

M. DESBROSSE Jérôme a donné pouvoir à M. HERBRETEAU Bernard

Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

Mme HERAUD Murielle

Mme HUGUET Myriam

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal

M. PAUL-HAZARD Michel a donné pouvoir à M. PUYDOYEUX Jean-Jacques

Objet : Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Secrétaire de séance : Madame Bernadette VRILLAUD

Il est exposé au conseil municipal que dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2022, il convient de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 3,6h à compter du 1^{er} novembre 2022.

L'agent, étant intercommunal et réalisant le plus d'heures au sein de la communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne, c'est cette dernière qui prendra en charge les formalités liées à cet avancement.

Le poste d'adjoint technique sera ensuite supprimé après avis du Comité Technique placé auprès du centre de gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer un poste statutaire d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 3,6 H à compter du 1^{er} novembre 2022 afin que l'agent concerné puisse bénéficier de cet avancement de grade.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 15/12/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 19/12/2022

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN